

HAMPONT

grille tarifaire 2025 - 2026

T_1 : QF > 1500

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 jours)	20,6	1,7
Matin (3 jours)	16,5	
Matin (2 jours)	11,4	
Midi (4 jours)	119,0	9,6
Midi (3 jours)	95,1	
Midi (2 jours)	65,4	
Soir (4 jours)	50,6	4,1
Soir (3 jours)	40,4	
Soir (2 jours)	27,8	
Vacances		
Forfait 5 jours		112,0
Forfait 4 jours		98,0
Journée		26,4

T_2 : 1251-1500

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 jours)	20,0	1,7
Matin (3 jours)	16,0	
Matin (2 jours)	11,0	
Midi (4 jours)	115,1	9,3
Midi (3 jours)	92,0	
Midi (2 jours)	63,3	
Soir (4 jours)	48,9	4,0
Soir (3 jours)	39,1	
Soir (2 jours)	26,9	
Vacances		
Forfait 5 jours		108,3
Forfait 4 jours		94,8
Journée		25,5

T_3 : 1001 - 1250

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 jours)	19,3	1,6
Matin (3 jours)	15,4	
Matin (2 jours)	10,6	
Midi (4 jours)	111,3	9,0
Midi (3 jours)	88,9	
Midi (2 jours)	61,2	
Soir (4 jours)	47,3	3,9
Soir (3 jours)	37,8	
Soir (2 jours)	26,0	
Vacances		
Forfait 5 jours		104,7
Forfait 4 jours		91,6
Journée		24,7

T_4 : 751 - 1000

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 jours)	17,2	1,4
Matin (3 jours)	13,7	
Matin (2 jours)	9,5	
Midi (4 jours)	99,0	8,0
Midi (3 jours)	79,1	
Midi (2 jours)	54,4	
Soir (4 jours)	42,1	3,4
Soir (3 jours)	33,6	
Soir (2 jours)	23,1	
Vacances		
Forfait 5 jours		93,2
Forfait 4 jours		81,6
Journée		22,0

T_5 : 501 - 750

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 jours)	16,4	1,4
Matin (3 jours)	13,1	
Matin (2 jours)	9,0	
Midi (4 jours)	94,6	6,9
Midi (3 jours)	75,6	
Midi (2 jours)	52,0	
Soir (4 jours)	40,2	3,3
Soir (3 jours)	32,1	
Soir (2 jours)	22,1	
Vacances		
Forfait 5 jours		84,9
Forfait 4 jours		74,4
Journée		20,0

T_6 : QF ≤ 500

	Formule annualisée	Unité
Périscolaire		
Matin (4 jours)	15,0	1,3
Matin (3 jours)	12,0	
Matin (2 jours)	8,3	
Midi (4 jours)	86,8	6,3
Midi (3 jours)	69,3	
Midi (2 jours)	47,7	
Soir (4 jours)	36,9	3,0
Soir (3 jours)	29,5	
Soir (2 jours)	20,3	
Vacances		
Forfait 5 jours		78,0
Forfait 4 jours		68,2
Journée		18,4

Le forfait de la formule annualisée est à régler chaque mois durant toute la période d'ouverture du centre (base d'une année scolaire). Une fois cette formule adoptée, seuls des cas de forces majeures peuvent motiver un changement de régime.

La classification des tarifs est fonction des Quotients Familiaux édictés par votre CAF basés sur l'imposition des revenus. En cas de non justification d'appartenance à tel Quotient Familial, le tarif le plus élevé sera automatiquement appliqué.

Baisse de 5% pour le 2ème enfant inscrit. Baisse de 10% pour le 3ème enfant inscrit. Augmentation de 20% pour les habitants hors Syndicat scolaire de Hampont.